

Quimper, le 25 mars 2024

Affaire suivie par : Sophie LE MAILLOT
Direction des sécurités
SIDPC
Tél : 02.90.77.20.35
Mél : sophie.le-maillot@finistere.gouv.fr

LE PREFET

à



Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale

OBJET : Adaptation de la posture VIGIPIRATE au niveau "URGENCE ATTENTAT".

Compte tenu de la revendication de l'attentat de Moscou par l'organisation Etat islamique et des menaces qui pèsent sur notre pays, le Premier ministre a décidé de rehausser le plan à son niveau le plus élevé « urgence attentat » à compter du 24 mars 2024, sur l'ensemble du territoire national.

Le dispositif VIGIPIRATE, actif depuis le 15 janvier 2024, est adapté pour renforcer notamment :

- la sécurité des établissements scolaires, des bâtiments à usage d'enseignement supérieur et de recherche et des lieux de culte (particulièrement en cette fin de semaine) ;
- la sécurité des sites touristiques et des lieux culturels (salle de spectacle, rassemblement festif, locaux de presse) ;
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels (services publics, locaux associatifs ou politiques, commissariats de police et brigades de gendarmerie).

Cette posture prend effet dès réception et sera réévaluée en fonction de l'évolution de la situation.

Dès lors s'agissant de la sécurisation des abords de ces lieux, je vous laisse le soin d'adapter les mesures que vous jugerez nécessaires (limitation du stationnement, restriction des manifestations sur la voie publique à proximité immédiate, contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans les bâtiments...), au besoin avec l'appui de votre police municipale, si vous en disposez.

publique à proximité immédiate, contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans les bâtiments...), au besoin avec l'appui de votre police municipale, si vous en disposez.

Je vous rappelle qu'il est en outre nécessaire de remplacer l'affichage du niveau de vigilance dans tous les bâtiments recevant du public relevant de votre responsabilité (logogramme le lien de téléchargement ci-après : <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Vigipirate/logogrammes-vigipirate.pdf>).

A cette occasion vous rappellerez aux gestionnaires de ces établissements qu'ils doivent porter une attention renforcée à la sécurité de leurs locaux, particulièrement s'agissant des contrôles d'accès.

Tout comportement suspect doit être rapporté aux forces de l'ordre en composant le 17.

Enfin, cette posture rappelle les consignes de protection des systèmes d'information face au risque d'attaques cybernétiques.

Les guides de bonnes pratiques et des référentiels adaptés aux secteurs d'activité concernés sont disponibles sur les sites suivants :

- <http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>
- <http://www.interieur.gouv.fr>
- <http://www.culturecommunication.gouv.fr>

Pour toute question je vous invite à vous rapprocher du service interministériel de défense et de protection civile : pref-defense-protection-civile@finistere.gouv.fr

Je vous invite à rester vigilants, informés et vous remercie de votre implication.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Denis REVEL

RESTEZ VIGILANT

- [Guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics.](#)

LES BONS REFLEXES

- [Les affiches de sensibilisation | SGDSN](#)
- [logogrammes-vigipirate.pdf](#)

RESTEZ INFORME

- Sur X : [Beauvau alerte](#), [gouvernementFr](#), [Interieur_gouv](#)
- A l'étranger : [service Ariane](#)

Copie à :

Mme et M. les présidents des associations des maires du Finistère

M. le président du conseil départemental du Finistère

Mmes et MM. les sous-préfets de Morlaix, Châteaulin, Quimper et Brest